



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - RABOU - MM ALBERT – BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS C. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2026/22

Objet : Finances : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2025 sur la gestion de l'exercice 2026

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2025 sur la gestion de l'exercice 2026.

Pour le Budget Principal, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	1 771,20 €	
en dépense Chapitre 21		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers			
Total	=	1 771,20 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	1 771,20 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	135 677,40 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	135 677,40 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	314 033,23 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	1 523 104,18 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 837 137,41 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	1 837 137,41 €	

Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	459 209,77 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	459 209,77 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	- 6 689,52 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	158 226,40 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	151 536,88 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	151 536,88 €	

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	457 621,18 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	457 621,18 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	457 621,18 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	428 228,04 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	0,00 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	428 228,04 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	428 228,04 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	0,00 €	

Pour le Budget Annexe ALSH, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	6 129,49 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	6 129,49 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	- 2 782,64€	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	1 108,01 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	- 1 674,63 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	- 1 674,63 €	

Pour le Budget Annexe Crèches, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 21		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	14 885,36 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	14 885,36 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	3 063,77 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	423,49 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	3 487,26 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	3 487,26 €	

Pour le Budget Annexe Office de Tourisme, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	73 003,72 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	73 003,72 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	- 24 722,14 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	27 425,97 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	2 703,83 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	2 703,83 €	

**Pour le Budget Annexe Réseau d'Ecoles, les besoins de la section
selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	161,63 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	161,63 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	- 6 153,87 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	9 336,14 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	3 182,27 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	3 182,27 €	

Pour le Budget Energies Renouvelables, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	338 467,54 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	338 467,54 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	177,70 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	768,99 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	946,69 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	946,69 €	

Pour le Budget annexe Aquaval, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2025 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025	=	17 746,65 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2025 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	17 746,65 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
Résultat comptable de l'exercice 2025 (C/12)	=	- 50 998,34 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	604 764,75 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	553 766,41 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2026	=	0 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2026	=	553 766,41 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur la gestion de l'exercice 2026 pour le budget principal et les différents Budgets Annexes (Ordures Ménagères, Voirie, ALSH, Crèches, Office de Tourisme, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Energies renouvelables), comme indiquées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire général,
Francis MOULET

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 081-200034056-20260310-D2026_22-DE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.